

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-1601/SG/CD De la commission Permanente de la Chambre des Députés accordant une parcelle de terrain domaniale, sise à Djibouti, nouveau lotissement de la République

n° 73-1601/SG/CD De la

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
24 octobre 1973

Numéro JO  
n° 22 du 26/11/1973

Date du numéro  
26 novembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 387/7e L du 24 octobre 1973 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant une parcelle de terrain domaniale, sise à Djibouti, nouveau lotissement de la République.